



FORMATIONS ESCALADE

LE DÉPARTEMENT EMPLOI FORMATION QUALIFICATION

Qui fait quoi à la formation ?



Alice LEBEAU

*Directrice du Département
Emploi-Formation-
Qualification*

a.lebeau@ffme.fr



Marianne BERGER

*Adjointe à la Directrice –
Secteur technique*

m.berger@ffme.fr



Laurence VAUTHIER

*Collaboratrice du Département
en charge des formations
fédérales, du CQP AESA et du
CQP TEE*

l.vauthier@ffme.fr



Vincent CLARISSE

*Coordonnateur du DEJEPS
Escalade Voiron*

v.clarisse@ffme.fr



Bénédicte COUETTE

*Adjointe à la directrice –
Secteur technique*

b.couette@ffme.fr



Solène LAMBALLE

*Adjointe à la Directrice –
Secteur administratif et
financier*

s.lamballe@ffme.fr



Julia MILTENBERGER

*Coordonnatrice du DEJEPS
Escalade Karma-Fontainebleau*

j.miltenger@ffme.fr



Caroline APPY

*Collaboratrice du Département
en charge du DEJEPS et du
DESJEPS*

c.appy@ffme.fr



SOMMAIRE

- 01 ■ [Introduction à la formation](#)
- 02 ■ [Introduction aux formations en escalade](#)
- 03 ■ [Les formations pour encadrer](#)
- 04 ■ [Les formations pour juger](#)
- 05 ■ [Les formations pour ouvrir](#)
- 06 ■ [Obtenir un diplôme](#)



[SOMMAIRE DÉTAILLÉ](#)



SOMMAIRE DÉTAILLÉ

Cliquer sur un titre pour vous rendre sur la partie correspondante



<u>INTRODUCTION A LA FORMATION</u>	<u>INTRODUCTION FORMATIONS ESCALADE</u>	<u>LES FORMATIONS POUR ENCADRER</u>	<u>LES FORMATIONS POUR JUGER</u>	<u>LES FORMATIONS POUR OUVRIR</u>	<u>OBTENIR UN DIPLÔME</u>
<u>L'écosystème de la formation dans le sport</u>	<u>Les différentes fonctions en escalade</u>	<u>Introduction aux formations d'encadrant</u>		<u>Schéma de la filière ouvrier/équipier en escalade</u>	<u>S'inscrire et valider une formation</u>
<u>Les acteurs de la formation en escalade</u>					
<u>Les rôles de la FFME en matière de formation</u>	<u>En amont, les passeports</u>	<u>Les formations fédérales (bénévoles)</u>	<u>Schéma de la filière juge en escalade</u>	<u>Les formations fédérales générales</u>	<u>Les équivalences, dispenses et allègements</u>
<u>Formation fédérale VS formation professionnelle</u>	<u>Encadrer</u>				
<u>Centre de Formation par Apprentissage (CFA)</u>	<u>Arbitrer / Juger</u>	<u>Les formations professionnelles</u>		<u>Les formations fédérales d'ouvrier</u>	
<u>Les financements de la formation</u>	<u>Ouvrir / Equiper</u>		<u>Les formations fédérales de juge</u>	<u>Les formations professionnelles</u>	<u>La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)</u>
<u>Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade</u>	<u>Les parcours de formation</u>	<u>Récapitulatif des formations d'encadrant</u>		<u>Qui fait quoi ?</u>	

01

INTRODUCTION À LA FORMATION

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



L'écosystème de la formation dans le sport

Les acteurs de la formation en escalade

Les rôles de la FFME en matière de formation

Formation fédérale VS formation professionnelle

Le centre de formation par apprentissage (CFA)

Les financements de la formation

Éléments de communication sur les métiers et les formations en escalade

**Principe de la profession réglementée d'éducateur sportif –
L212-1 Code du Sport :**

- ◆ **Obligation de détenir une carte professionnelle pour exercer contre rémunération**
- ◆ **Pas d'obligation de diplôme pour les éducateurs bénévoles** : le dirigeant de la structure est responsable d'évaluer si l'éducateur dispose de toutes les compétences nécessaires et suffisantes pour garantir l'accueil des publics en sécurité.

- ◆ **Principe de filière, d'adéquation formation/métier, et de progression**
- ◆ **Au-delà de la profession d'éducateur sportif, principe de formation continue pour tous tout au long de la vie**



LES ACTEURS DE LA FORMATION EN ESCALADE

En escalade, plusieurs acteurs interviennent pour former les éducateurs professionnels et bénévoles :

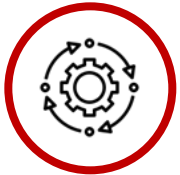
- ◆ **État** : via le Ministère en charge des sports et ses structures déconcentrées pour la filière d'État (BPJEPS et CS / DEJEPS / DESJEPS) délégués à la FFME – [plus d'informations](#)
- ◆ **FFME et structures déconcentrées** : pour les formations fédérales (Initiateurs, Moniteurs, Entraîneurs)
- ◆ **Branche professionnelle du sport** : pour les Certificats de Qualification Professionnelle animateur d'Escalade sur Structure Artificielle (CQP AESA) et Technicien des Equipements d'Escalade (CQP TEE) délégués à la FFME – [plus d'informations](#)
- ◆ **Universités** : via les filières STAPS (Licence entraînement sportif)
- ◆ **Établissements publics (CREPS, ENSA)** pour les formations liées à l'encadrement en environnement spécifique (DEJEPS Milieux Naturels, DE Guide de haute montagne)





Proposer des **formations adaptées** à tous les publics selon :

- **La discipline** : escalade, ski-alpinisme, canyon, montagnisme
- **Les statuts** : professionnels, bénévoles, dirigeants, juges
- **Les métiers et les fonctions** : éducateur sportif, ouvrier, équipeur, directeur de structure
- **Les activités encadrées** : animation, initiation, perfectionnement, entraînement, para-escalade, baby/kid grimpe, escalade santé
- **Les lieux et espaces de pratique** : SAE, SNE, canyon, montagne etc.



Coordonner la mise en œuvre des formations aux différents **échelons territoriaux**



Rendre ses formations accessibles en termes de dates, de lieux, de fréquences, de formats, de coûts...



Adapter ses formations aux évolutions de la pratique pour garantir l'adéquation entre les compétences attendues par le terrain et celles transmises en formation

	FORMATIONS FÉDÉRALES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES
POUR QUOI ?	<ul style="list-style-type: none"> • Donne des compétences pour exercer les missions d'éducateur sportif à titre bénévole • Donne des compétences pour exercer toute autre activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Obligatoire pour exercer la profession d'éducateur sportif contre rémunération • Donne des compétences pour exercer toute autre activité
POUR QUI ?	Licenciés de la FFME	Tous publics
QUOI ?	Brevets fédéraux	Diplômes professionnels : CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, Licence STAPS
QUI ?	FFME	FFME pour le compte du Ministère en charge des Sports et de la branche professionnelle du sport, Universités, CREPS
FINANCEMENTS ?	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO)	Financements de la formation professionnelle pour les salariés (OPCO), contrats d'apprentissage, CPF, financements Pôle Emploi / Conseils Régionaux



[Plus d'informations](#)

*Opérateur de compétences : organisme français agréé par l'État chargé d'accompagner la formation professionnelle.

Existence d'un CFA à la FFME depuis mars 2023



OBJECTIFS DU CFA

- ◆ **Accompagner la professionnalisation des structures et favoriser l'embauche** d'encadrants diplômés
- ◆ Proposer une **nouvelle modalité de financement** des formations



AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR qui recrute en contrat d'apprentissage

- ◆ Exonérations de charges sociales
- ◆ Aide exceptionnelle à l'embauche de **6 000€** (jusqu'au 31/12/2024)
- ◆ Prise en charge intégrale des frais pédagogiques de formation



Public éligible :

Jeunes de 18 à 30 ans révolus



Formation éligible :

DEJEPS Escalade



[Simulateur coût alternance](#)



[Portail de l'apprentissage](#)



[Guide de l'apprentissage FFME](#)

Généralités

LES FINANCEURS

- ◆ **La personne en formation elle-même** : fonds propres, CPF
- ◆ **Un employeur** via ses fonds propres ou via son opérateur de compétences (OPCO* – AFDAS pour la branche du Sport)
- ◆ **L'État** (dispositifs spécifiques, Pôle Emploi)
- ◆ **Une collectivité territoriale**
- ◆ **Plusieurs acteurs à la fois en cas de co-financement**

LES CRITÈRES DE FINANCEMENT

- ◆ **Identité de la personne** : âge, niveau d'études, personne en situation de handicap
- ◆ **Statut** : salarié, bénévole, demandeur d'emploi, étudiant, SHN
- ◆ **Formation visée** : niveau, durée, volume horaire, professionnelle ou fédérale

LES DEPENSES POUVANT ETRE FINANCÉES

- ◆ Les **frais pédagogiques** de la formation (selon un tarif horaire pour la formation en centre)
- ◆ Les **frais annexes** (déplacements, hébergements, transports)
- ◆ Les **aides à la rémunération** pour les salariés en formation

[Plus d'informations](#)



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Compte personnel crédité en euros tout au long de la vie professionnelle, que chaque personne peut mobiliser quand/comme elle veut pour financer une formation



CONTRATS D'ALTERNANCE GÉRÉS PAR L'OPCO

Dispositifs de financements à destination de jeunes signant un premier contrat de travail, intégrant l'accès à une formation professionnelle enregistrée au RNCP et réalisée pendant la durée du contrat de travail

- **Contrat de professionnalisation** (jusqu'à 26 ans)
- **Contrat d'apprentissage** (jusqu'à 30 ans)



AUTRES FONDS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'OPCO

L'AFDAS peut orienter la demande de financement vers un dispositif existant selon le profil du candidat et de la formation



AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION DE PÔLE EMPLOI

Pour les demandeurs d'emploi inscrits souhaitant s'inscrire à une formation enregistrée au RNCP



Les financements possibles par statut et par formation

	LES FORMATIONS FÉDÉRALES	FORMATIONS PROFESSIONNELLES
SALARIE	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS hors contrats d'alternance (professionnalisation ou apprentissage)	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS dont contrats d'alternance (professionnalisation ou apprentissage selon les formations) CPF
BÉNÉVOLES	Fonds propres	Fonds propres
DEMANDEURS D'EMPLOI	Fonds propres	Pôle Emploi Conseils régionaux
ÉTUDIANTS	Fonds propres	CPF si crédité
SPORTIF DE HAUT NIVEAU	Fonds propres	CPF si crédité Conseils régionaux – DRAJES - ANS
FONCTIONNAIRES	Fonds propres Employeur	CPF Employeurs
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Fonds propres	Fonds d'Assurance Formation (FAF) – notamment des chefs d'entreprises artisanales
ÉLUS DIRIGEANTS	Dispositifs de financements de la formation professionnelle par l'AFDAS pour les formations en lien avec les fonctions du mandat	



[Séminaire Impact 2024 – insertion aux métiers de l’escalade](#)



**Isabelle MAZERIE –
monitrice d’escalade**



**Hélène JANICOT,
ouvreuse
internationale**

FLYER MÉTIERS ET FORMATIONS



[Version web](#)



[Version imprimable](#)

02

INTRODUCTION AUX FORMATIONS EN ESCALADE

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



Les différentes fonctions en
escalade

En amont, Progresser dans ma
pratique : les passeports

Encadrer

Arbitrer / Juger

Ouvrir / Equiper

Les parcours de formation

01 LES DIFFÉRENTES FONCTIONS EN ESCALADE

En amont, progresser dans ma pratique : les passeports

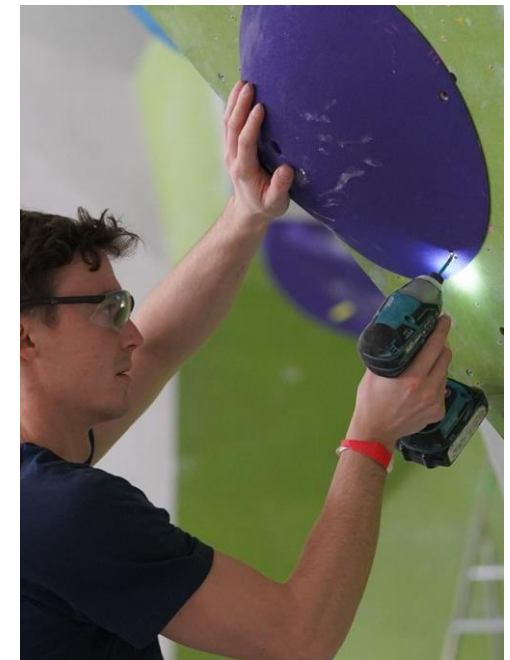
ENCADRER



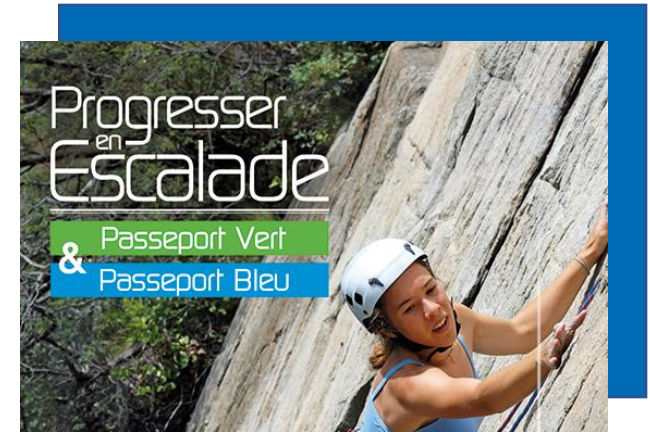
ARBITRER / JUGER



OUVRIR / ÉQUIPER



Définition : dispositif qui permet au pratiquant de situer son **niveau de pratique** (à l'image des étoiles en ski ou des ceintures en judo), **et de définir des étapes dans l'accession à la performance et à l'autonomie** dans les différentes composantes de l'activité



Les niveaux : blanc, jaune, orange, vert, bleu, violet et rouge

Ils sont **demandés pour intégrer** des formations fédérales ou professionnelles (justificatif du niveau technique d'entrée).



[Passeports
escalade](#)

03 ENCADRER

Être éducateur sportif

Définition : l'éducateur sportif anime, enseigne et entraîne sa ou ses disciplines auprès de tous types de publics, dont il assure la sécurité et la progression pédagogique vers les objectifs fixés

Statut :

- ✦ **Bénévole**
- ✦ **Professionnel (contre rémunération)** → obligatoirement titulaire d'une certification professionnelle et d'une carte professionnelle d'éducateur sportif

Lieu d'activité : clubs, salles privées, entreprises individuelles

Autre mission : mise en œuvre du projet pédagogique de la structure, en lien avec l'équipe pour laquelle il travaille



[Plus d'informations](#)

04 ARBITRER / JUGER

Définition : lors d'une compétition, le juge est chargé de vérifier que les compétiteurs évoluent dans le respect des règlements sportifs. Il atteste de la bonne réalisation des épreuves, et établit les résultats officiels de la compétition.

Statut : bénévole

Lieu d'activité : compétition départementale, régionale, nationale, internationale

Autre mission : gérer l'isolement et le transit



[Plus d'informations](#)



05 OUVRIR / ÉQUIPER

Définition :

- ◆ **Ouvrir** : concevoir, installer et tester des itinéraires d'escalade de tous niveaux, en bloc et en difficulté pour tous les publics sur SAE
- ◆ **Équiper** : aménager des surfaces grimposables et assurer la maintenance des structures artificielles et des sites naturels types sites sportifs

Statut :

- ◆ Contrairement à la profession d'éducateur sportif, le métier d'ouvreur n'est pas une profession réglementée par le code du sport : **il peut donc être exercé contre rémunération sans diplôme professionnel**
- ◆ L'ouvreur peut exercer son activité à titre bénévole ou professionnel, avec ou sans diplôme.

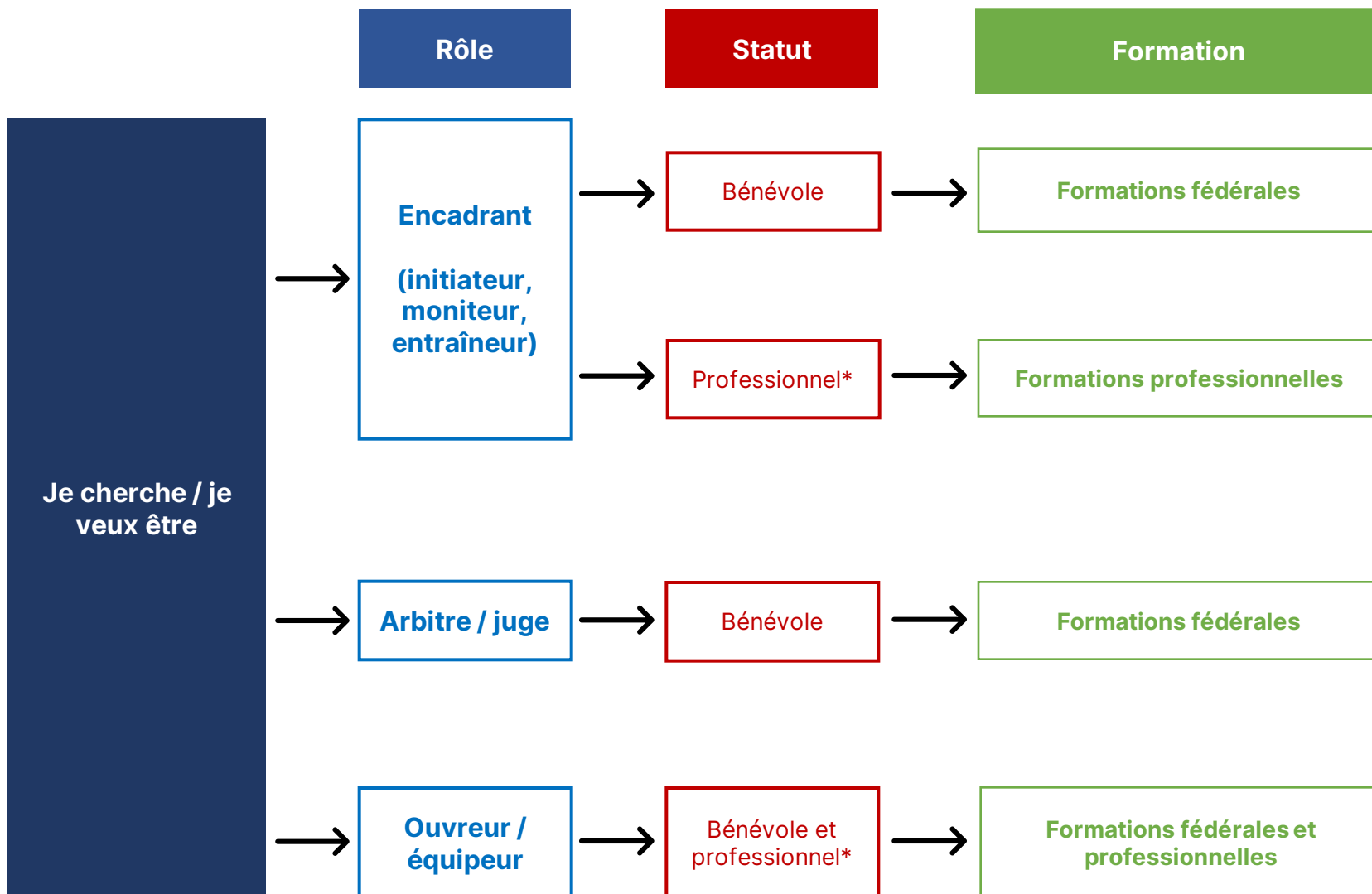
Lieu d'activité : SAE, compétition départementale, régionale, nationale, internationale, SNE

Autre mission : contrôler le matériel et les équipements



[Plus d'informations](#)

06 LES PARCOURS DE FORMATION



03

LES FORMATIONS POUR ENCADRER

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



[Introduction aux formations
d'encadrant](#)

[Les formations fédérales
\(bénévoles\)](#)

[Les formations professionnelles](#)

[Récapitulatif des formations
d'encadrant](#)

INTRODUCTION AUX FORMATIONS D'ENCADRANT

1 Les trois rôles possibles de l'encadrant

2 Le schéma de la filière d'encadrement en escalade

3 L'encadrement en accueil collectif de mineurs (ACM)

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



INITIATEUR/ANIMATEUR

Initie/anime des pratiquants qui **découvrent l'activité** dans un **objectif de loisir**. Il peut s'agir de publics enfants (baby/kid grimpe), de jeunes adolescents, de publics dits « spécifiques » (escalade-santé, escalade & handicap), ou de publics adultes.

MONITEUR

Fait progresser des pratiquants engagés dans une **démarche de perfectionnement** sportif dans leur discipline, vers un objectif de niveau.

ENTRAÎNEUR

Entraîne des pratiquants **engagés dans une démarche compétitive** jusqu'au plus haut niveau de pratique de la discipline, vers un objectif de résultat.

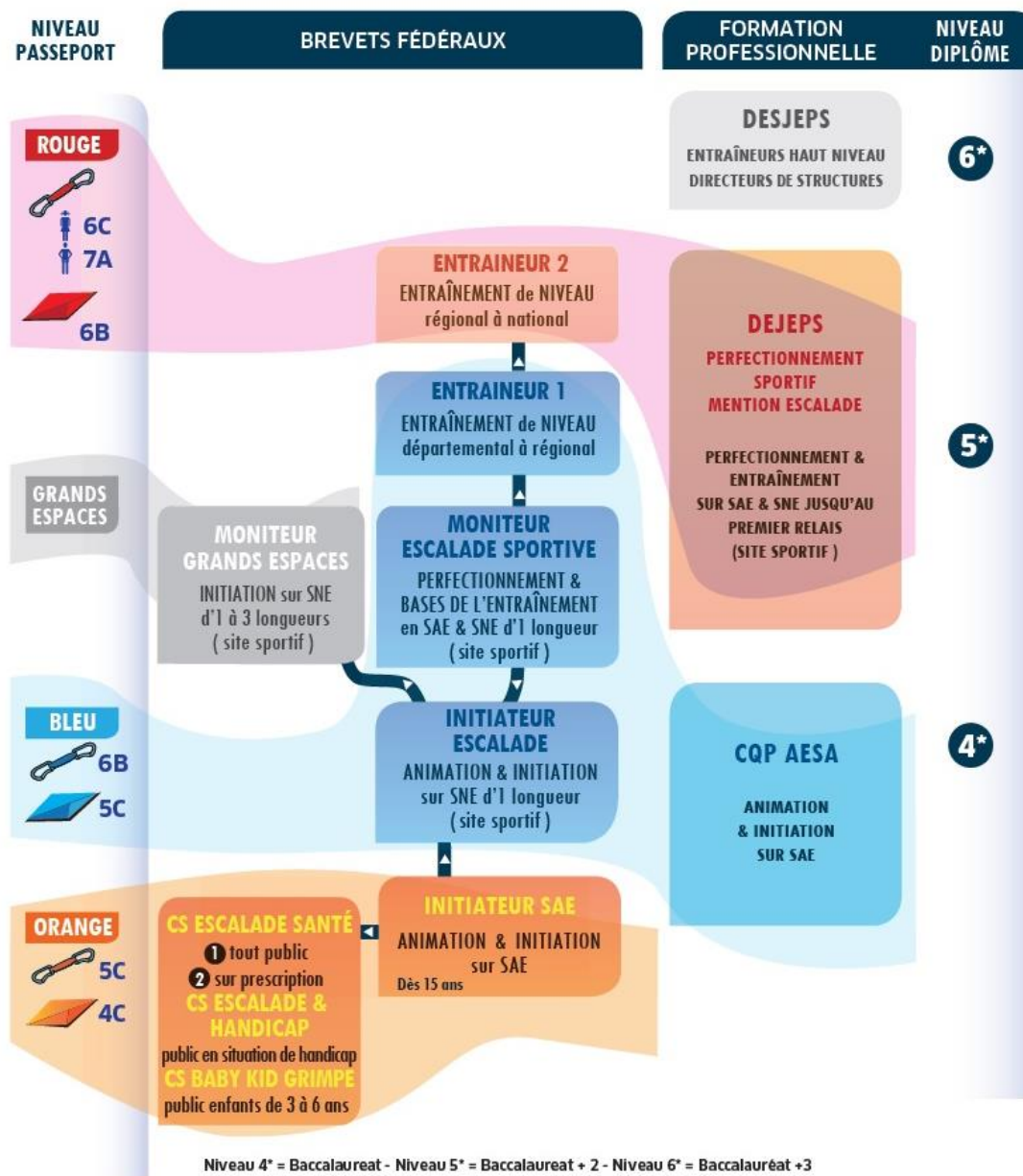
Âge minimum
d'entrée en
formation

18 ans

18 ans

17 ans

16 ans



- **Principe de filière** : avoir le diplôme sous-jacent pour rentrer sur une formation de niveau supérieur
- **Des passerelles entre les brevets fédéraux et les diplômes professionnels**



Des travaux de **réécriture de la filière professionnelle** sont en cours – le schéma devrait être amené à évoluer dans les prochains mois

03

L'ENCADREMENT EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) – 1/2

ACM de type centre de vacances, colonies, centres aérés, accueil de loisir

	SAE	SITE DE BLOC	SITE SPORTIF	TERRAIN D'AVEVENTURE
CQP AESA	OUI	NON	NON	NON
INITIATEUR ESCALADE	OUI	OUI	OUI	
MONITEUR D'ESCALADE	OUI	OUI	Uniquement sur les sites limités à une longueur	
DEJEPS ESCALADE	OUI	OUI		

Pour les encadrants titulaires d'un brevet fédéral uniquement :

- ❖ Obligation d'être majeur et de faire partie de l'équipe pédagogique déclarée
- ❖ Groupe de 8 grimpeurs maximum
- ❖ Obligation de déclaration des heures de départ en activité et de retour, d'utilisation de matériel conforme aux normes en vigueur, d'utilisation d'un moyen de communication fonctionnel, et du port du casque sur SNE.



Plus d'informations : [Arrêté du 25 avril 2012](#)

Stages organisés par une structure fédérale à destination de licenciés mineurs

Un stage organisé par une structure affiliée à la FFME, comportant **au moins 7 mineurs** et **au moins une nuit à l'extérieur** du domicile familial, est considéré comme un accueil collectif de mineurs (ACM) dit « **séjour spécifique** ».

Les séjours spécifiques sont soumis à une réglementation précise :



Obligation de déclaration auprès du préfet du département du lieu d'implantation de la structure, au moins deux mois avant le début du stage ;



Identification d'un type d'hébergement permettant l'accueil de mineurs ;



Présence obligatoire d'une personne majeure désignée comme directeur du séjour, et effectif d'encadrement composé d'au moins deux personnes majeures ;



Respect des conditions de qualification et du taux d'encadrement prévus par la réglementation fédérale et le Code du Sport



Les déplacements pour se rendre en compétition **ne sont pas concernés** par la réglementation spécifique d'accueil collectif de mineurs



Plus d'informations :
[Accueil collectif de mineurs](#)

LES FORMATIONS FÉDÉRALES

1

Initiateur SAE

2

Initiateur Escalade

3

Moniteur Escalade Sportive

4

Moniteur Grands Espaces

5

Entraîneur 1

6

Entraîneur 2

7

Les formations continues

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement sur SAE de type bloc
et sur SAE avec points d'assurance

OBJECTIFS

- ◆ Surveiller la gestion de la sécurité de plusieurs cordées lors d'un créneau d'accès libre
- ◆ Animer un groupe d'au moins 6 personnes
- ◆ Développer les compétences des pratiquants jusqu'au Passeport orange

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Liges - *elles peuvent déléguer aux CT*

ÉLIGIBLE VAE

Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Expérience de co-encadrement de 15h
- ◆ **Niveau de pratique** : Passeport orange = 5c en voie et 4c en bloc
- ◆ PSC1, Extrait Casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- ◆ Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et **20 heures d'alternance** en structure

TARIF

Entre **70€ et 295€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle
continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- ◆ Encadrer un groupe d'au moins 4 cordées en site sportif
- ◆ Développer les compétences des pratiquants jusqu'au niveau du passeport vert et du module de sécurité du passeport bleu

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues - elles peuvent déléguer aux CT

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **17 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire de l'Initiateur SAE ou CQP AESA titulaire du Passeport Bleu
- ◆ **Niveau de pratique** : Passeport vert = 5c en voie et 5a en bloc + liste de 12 voies en 6a minimum réalisées dans au moins 3 sites sportifs différents
- ◆ Modules sécurité et éco-responsabilité du PP bleu
- ◆ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois
- ◆ Maîtrise des techniques spécifiques

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation et **35 heures d'alternance** en structure

TARIF

Entre 250€ et 385€ en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur SAE et sites classés sportifs jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- ◆ Appliquer les connaissances théoriques et pratiques du perfectionnement et de l'entraînement
- ◆ Conduire des séances de perfectionnement et d'entraînement
- ◆ Encadrer en sécurité des entraînements pour des grimpeurs autonomes sur SAE ou site sportif d'une longueur

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Liges - elles peuvent déléguer aux CT

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire de l'Initiateur Escalade
- ◆ **Niveau de pratique** : Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- ◆ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre **320€ et 375€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Encadrer bénévolement en escalade sur tous les sites classés sportifs

OBJECTIFS

- ◆ Encadrer 1 à 2 cordées sur sites sportifs
- ◆ Développer les compétences des pratiquants jusqu'au module de sécurité grands espaces sur des sites sportifs jusqu'à 3 longueurs

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire de l'Initiateur Escalade, du Passeport bleu (délivré après 2011) et du module sécurité grands espaces
- ◆ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

35 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre **395€ et 550€** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition régional

OBJECTIFS

- ◆ Assurer l'entraînement dans un objectif de performance dans les trois disciplines
- ◆ Utiliser l'ouverture d'itinéraires comme moyen d'optimisation de l'entraînement
- ◆ Appliquer les connaissances en préparation physique

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire du Moniteur Escalade Sportive
- ◆ **Niveau de pratique** : Passeport bleu = 6b en voie et 5c en bloc
- ◆ Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- ◆ Extrait casier judiciaire B3 de moins de 3 mois

DURÉE

42 heures minimum en centre de formation

TARIF

Entre **250 € et 280 €** en moyenne

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Entraîner bénévolement jusqu'à un niveau de compétition national

OBJECTIFS

- ◆ Planifier et programmer l'entraînement en fonction d'un objectif dans les trois disciplines
- ◆ Conduire en sécurité des séances d'entraînement
- ◆ Encadrer un groupe dans le cadre des compétitions
- ◆ Évaluer un cycle d'entraînement
- ◆ Optimiser les outils d'entraînement (ouverture et traçage temporaire)

PUBLICS

Licenciés FFME

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAE Fédérale

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Titulaire de l'Entraîneur 1
- ◆ **Niveau de pratique** : Passeport Rouge = 6c pour les femmes et 7a pour les hommes en voie et 6a pour tous en bloc
- ◆ Avoir participé à 3 compétitions en tant que compétiteur ou accompagnateur
- ◆ Justifier d'une expérience d'encadrement de compétiteurs pendant une saison
- ◆ Extrait de casier judiciaire B3 de moins de trois mois

DURÉE

140 heures minimum en centre de formation et **50 heures d'alternance** en structure

TARIF

1600 €

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue pour les salariés



[Voir le règlement du brevet](#)

07 FORMATIONS CONTINUES SPÉCIFIQUES

Formations continues proposées aux éducateurs bénévoles ou professionnels déjà diplômés souhaitant élargir leurs champs de compétences vers l'accueil de publics particuliers ou la formation de formateurs :

- ◆ **CS Escalade santé** : animer des pratiques de « sport santé », notamment dans le cadre de l'accueil de pratiquants présentant une ALD, et de femmes en suivi de cancer du sein.
Formation mixte de **32h en centre + FOAD + 10h stage pratique – 680€**



[Règlement](#)

- ◆ **Initiateur Escalade & Handicap** : animer des pratiques de « sport pour tous », proposant un accueil adapté pour les personnes en situation de handicap ;
Formation mixte de **42h en centre + FOAD + 10h stage pratique – 480€**



[Règlement](#)

- ◆ **CS Baby/Kid Grimpe** : animer des pratiques spécifiques auprès d'enfants âgés de 3 à 6 ans
Formation mixte de **16h en centre + FOAD et 10h stage pratique – 400€**



[Certificat de spécialisation baby / kid grimpe](#)



[Règlement](#)

- ◆ **Formation instructeur** : animer les formations de cadres sur les différents niveaux de brevets fédéraux au sein de sa région
Formation de **21h en centre + 35h de stage pratique ; Prix : 240€**



[Règlement](#)

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

1

CQP AESA

2

DEJEPS Escalade

3

DESJEPS Escalade

4

Les autres formations professionnelles

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



CQP ANIMATEUR D'ESCALADE SUR STRUCTURE ARTIFICIELLE (AESA) FORMATION PROFESSIONNELLE

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération sur SAE de type bloc et sur SAE avec points d'ancrage

OBJECTIFS

- ◆ Préparer, conduire et évaluer des séances d'enseignement d'escalade, de la découverte de l'activité jusqu'à l'autonomie, auprès de publics jeunes et adultes
- ◆ Accueillir et informer le public
- ◆ Gérer les équipements de protection individuelle

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME via les Ligues, Comités Territoriaux ou autre structure partenaire

ÉLIGIBLE VAE

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ **16 ans minimum** à l'entrée en formation
- ◆ Expérience de co-encadrement de 75h (dont 50h en difficulté) de moins de trois ans
- ◆ **Niveau de pratique** : 6b en voie et 5c en bloc ou Passeport bleu
- ◆ PSC1

DURÉE

161 heures en centre de formation et **105 heures d'alternance** en structure

TARIF

2 737 € de frais pédagogiques et 60 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue et contrat de professionnalisation pour les salariés

CPF

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux



[Voir les offres de formation](#)

[Fiche RNCP](#)

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de perfectionnement sportif de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais et en dessous de 1500m d'altitude

OBJECTIFS

- Concevoir un projet de développement d'une structure d'escalade
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Conduire une démarche de perfectionnement et d'entraînement en escalade
- Encadrer l'escalade en sécurité

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME sur deux sessions : Ile de France et Auvergne Rhône Alpes

ÉLIGIBLE VAE

Oui, auprès des DRAJES

PRÉREQUIS

- 18 ans minimum** à l'entrée en formation / PSC1
- Expérience de co-encadrement de 150h de moins de cinq ans, dont 100h en difficulté
- Avoir participé à au moins trois compétitions officielles
- Liste de 20 voies de niveau 7a (H) / 6c (F) sur 5 SNE minimum
- Niveau de pratique** : 6c/7a (H) et 6b/6c (F) en voie et 6b (H) et 6a (F) en bloc

DURÉE

660 heures en centre de formation et **540 heures d'alternance** en structure

TARIF

9 900 € de frais pédagogiques (hors apprentissage) et 50 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux

CPF



[Voir les offres de formation](#)

Fiche RNCP

PRÉROGATIVES

Encadrer contre rémunération dans une démarche de performance sportive de l'escalade, sur SAE et SNE jusqu'au premier relais

OBJECTIFS

- ◆ Préparer un projet stratégique de performance
- ◆ Piloter un système d'entraînement
- ◆ Diriger un projet sportif
- ◆ Evaluer un système d'entraînement
- ◆ Organiser des actions de formation de formateurs

PUBLICS

Tous publics avec avis favorable du DTN requis

ORGANISATEUR

FFME en collaboration avec l'INSEP

ÉLIGIBLE VAE

Oui, après des DRAJES

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans minimum** à l'entrée en formation / PSC1
- ◆ Expérience d'entraînement d'au moins 300h d'un ou plusieurs athlètes de niveau régional dans les cinq dernières années
- ◆ Satisfaire aux tests d'entrée (conduite de séance de 30' suivie d'un entretien de 20' et analyse d'un document vidéo)

DURÉE

700 heures en centre de formation et **500 heures d'alternance** en structure

TARIF

8 750 € de frais pédagogiques et 150 € de frais de dossier

FINANCEMENTS

Fonds de la formation professionnelle continue, contrat de professionnalisation ou d'apprentissage pour les salariés

Aides Pôle Emploi et Conseils régionaux

CPF



[Voir les offres de formation](#)

[Fiche RNCP](#)

04 LES AUTRES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Licences STAPS (niveau 6)

Licence mention STAPS entraînement sportif – escalade

Encadrement de l'escalade à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel

Licence professionnelle mention Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques ou Sportives (AGOAPS)

Enseignement de l'escalade à l'exclusion des pratiques compétitives



[Informations sur la filière STAPS](#)

BPJEPS (niveau 4)

BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)

Encadrement et animation des activités physiques ou sportives à l'exclusion des pratiques compétitives

BPJEPS Activités Nautiques (AN) ou Activités Gymniques de la Forme et de la Force (AGFF) + Certificat de Spécialisation Escalade (CS Escalade) :

Conduite de cycle d'animation, et d'apprentissage en escalade sur SAE et SNE limités aux "secteurs de découverte", à l'exclusion de la via ferrata.



[Informations sur les BPJEPS](#)

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels (niveau 5)

DEJEPS Escalade en Milieux Naturels

Encadrement dans une perspective de perfectionnement sportif de l'escalade pratiquée en et hors environnement spécifique, à l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1500m.*



[CREPS Aix en Provence,](#)
[CREPS Vallon Pont d'Arc](#)
[CREPS Montpellier](#)



Le **Brevet d'État Escalade** (niveau 1 ou 2) n'est plus délivré depuis 2012.

*L'environnement spécifique fait référence aux sites de pratiques extérieurs situés au-delà du premier relais

RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS D'ENCADREMENT

1 Récapitulatif des formations permettant l'encadrement contre rémunération

2 Récapitulatif des diplômes professionnels permettant l'encadrement sur sites naturels d'escalade

3 Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



RÉCAPITULATIF DES FORMATIONS PERMETTANT L'ENCADREMENT CONTRE RÉMUNÉRATION

FORMATIONS FÉDÉRALES

INITIATEUR SAE



INITIATEUR ESCALADE



MONITEUR ESCALADE SPORTIVE



MONITEUR GRANDS ESPACES



ENTRAÎNEUR 1



ENTRAÎNEUR 2



FORMATIONS PROFESSIONNELLES

CQP AESA



DEJEPS ESCALADE



DEJEPS ESCALADE EN MILIEUX NATURELS



DESJEPS ESCALADE



LICENCE STAPS ESCALADE



BPJEPS ET CS ACTIVITES ESCALADE



DE ALPINISME-GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

BEES 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ

REMARQUES

- Chaque diplôme a des prérogatives limitant l'exercice de l'activité contre rémunération en termes de lieux de pratique (SAE ou SNE), mais pas en termes de niveaux encadrés (initiation, perfectionnement, entraînement). C'est au responsable de la structure de garantir l'adéquation entre le niveau de formation de l'éducateur et le niveau du groupe encadré, au-delà de la détention simple d'une carte professionnelle. Pour l'encadrement bénévole au sein de ses structures affiliées, la FFME préconise un niveau de qualification minimum (voir document [RÈGLES D'ORGANISATION ET D'ENCADREMENT DES SÉANCES ET DES SORTIES](#)).
- En cas de doute, consulter l'[annexe II-1 du Code du sport, section « Escalade »](#)



RÉCAPITULATIF DES DIPLÔMES PROFESSIONNELS PERMETTANT L'ENCADREMENT DE L'ESCALADE SUR SITES NATURELS



Interdiction d'exercer sur SNE pour les titulaires du CQP AESA

03 QUI FAIT QUOI ?

Différents organisateurs des formations d'encadrement en escalade

ENCADRANT	FFME	CT / LIGUES FFME	AUTRES
INITIATEUR SAE		X	
CQP AESA	X		
INITIATEUR ESCALADE		X	
BPJEPS ET CS ESCALADE			CREPS et autres OF
MONITEUR ESCALADE SPORTIVE		X	
MONITEUR GRANDS ESPACES		X	
ENTRAÎNEUR 1		X	
ENTRAÎNEUR 2	X		
DEJEPS ESCALADE	X		
DEJEPS MILIEUX NATURELS			CREPS
LICENCE STAPS ESCALADE			UNIVERSITÉS
DESJEPS ESCALADE	Avec l'INSEP		
DE ALPINISME -GUIDE DE HAUTE MONTAGNE			ENSA

04

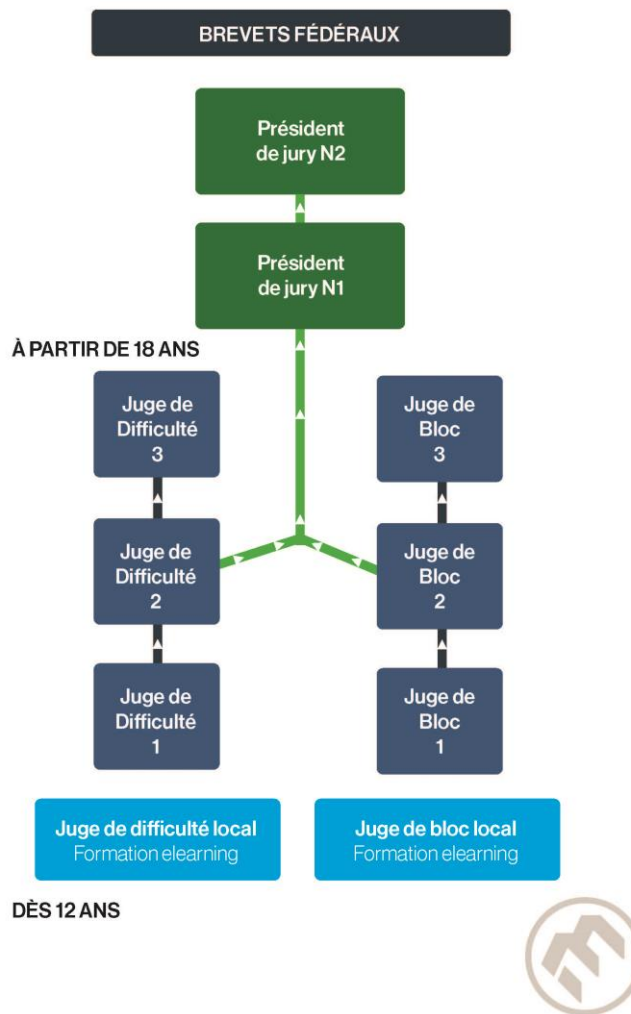
LES FORMATIONS POUR JUGER

Schéma de la filière de juge en
escalade

Les formations fédérales de juge

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante





[Voir les offres de formation de juge](#)



- [Règlement bloc](#)
- [Règlement difficulté](#)

Le juge de compétition **prépare son poste de travail**, vérifie **la sécurité des compétiteurs et des tiers** sur sa zone de responsabilité, **donne des informations** et des consignes conformément aux règles sportives, **juge, contrôle et enregistre la performance** sportive de la discipline.

Juge de bloc OU Juge de difficulté	Juge local	Formation juge Niveau 1	Formation juge Niveau 2	Formation juge Niveau 3
Prérogatives	Juger au niveau local	Juger au niveau régional	Juger au niveau national	Juger au niveau international
Durée et modalités de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1h30 et 2h00 en elearning sur la plateforme RiseUp 	<ul style="list-style-type: none"> • 4h en bloc / 7h en difficulté minimum en centre • Stage pratique sur deux compétitions officielles dont au moins une de niveau régional 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage pratique sur deux compétitions officielles de niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> • Stage pratique sur deux compétitions officielles de niveau international
Organisateur	FFME	Ligues		
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 12 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 12 ans • Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 12 ans • Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant • Juge niveau 1 et 3 expériences de jugement dans la discipline 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 12 ans • Expérience d'au moins 2 compétitions dans la discipline en tant que pratiquant • Juge niveau 2 et 3 expériences de jugement dans la discipline au niveau national
Évaluation		Trois épreuves écrites pour chaque niveau : la connaissance des règles du jeu, leur application à partir d'un support vidéo, mesure de la performance		



Le président de jury de compétitions d'escalade intervient à partir du niveau de compétition régionale. Il est compétent pour :

- ◆ **Organiser** et **animer** une équipe d'officiels
- ◆ **Assurer la sécurité** des compétiteurs et des tiers
- ◆ Présider la réunion technique, les jurys, le jury d'appel
- ◆ **Rendre des décisions motivées** en toute impartialité
- ◆ **Valider** et **proclamer** les résultats
- ◆ **Prendre les sanctions** sportives

Président de jury	Formation Président de Jury Niveau 1	Formation Président de Jury Niveau 2
Prérogatives	Juger au niveau régional	Juger au niveau national
Durée et modalités de formation	<ul style="list-style-type: none"> • 15h minimum en centre • 3 stages pratiques au poste de président de jury en compétition officielle 	<ul style="list-style-type: none"> • 15h minimum en centre • 3 stages pratiques au poste de président de jury en compétition officielle
Lieu	FFME	
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 18 ans • Diplôme Juge de difficulté et de bloc niveau 2 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence FFME • 18 ans • Diplôme Président de jury de compétition d'escalade niveau 1 • 3 expériences de jugement dont au moins 2 de niveau régional
Évaluation	Trois épreuves écrites pour chaque niveau : la connaissance des règles du jeu, la connaissance des règles d'accès, de participation et d'organisation, l'analyse d'un appel	

05

LES FORMATIONS POUR OUVRIR / ÉQUIPER

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



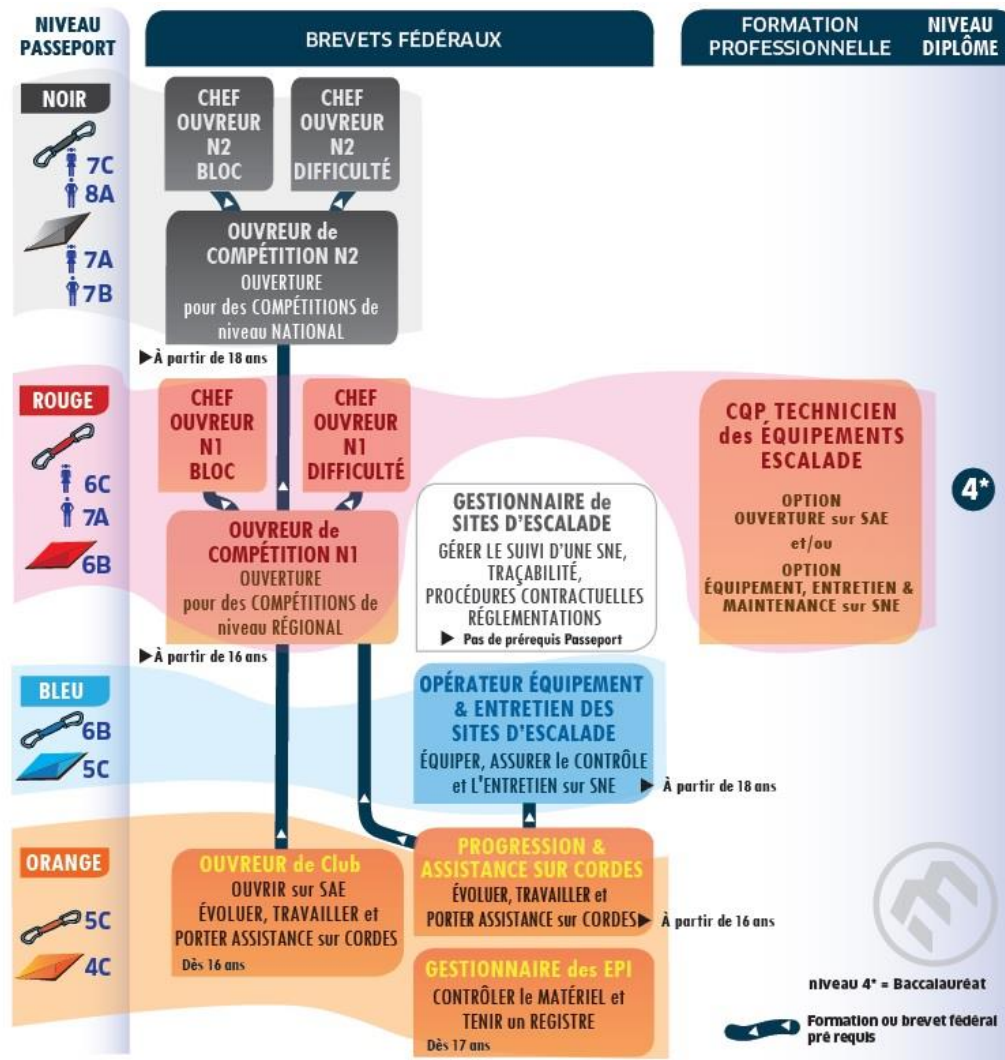
Schéma de la filière ouvrier /
équipeur en escalade

Les formations fédérales générales

Les formations fédérales d'ouvrier

Les formations professionnelles

Qui fait quoi ?



LES FORMATIONS FÉDÉRALES GÉNÉRALES

1

Brevet Fédéral Gestionnaire des EPI

2

Formation fédérale Progression et assistance sur cordes (PAC)

3

Brevet Fédéral Opérateur équipement et Entretien des Sites Naturels d'Escalade

4

Brevet Fédéral Gestionnaire des Sites Naturels d'Escalade

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



PRÉROGATIVES

Organiser la gestion et effectuer le contrôle des équipements de protection individuelle et des matériels de sécurité utilisés pour les activités de montagne et d'escalade

- ◆ Identifier les EPI, créer les fiches de vie et tenir le registre
- ◆ En assurer le suivi, les contrôles, l'entretien et la maintenance
- ◆ Informer les utilisateurs, gestionnaires, dirigeants

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Oui

PRÉREQUIS

- ◆ 16 ans, licence FFME
- ◆ PSC1
- ◆ Passeport orange

DURÉE

8 heures minimum auprès d'un formateur diplômé et en situation en manipulation de matériels

TARIF

Entre **60 et 80€**

AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Évaluation : QCM de 30 questions
- ◆ Brevet fédéral attribué par équivalence aux licenciés titulaires du CQP AESA / CQP TEE / DEJEPS



[Voir le règlement du brevet](#)

FORMATION FÉDÉRALE PROGRESSION ET ASSISTANCE SUR CORDES (PAC)

PRÉROGATIVES

Évoluer et travailler sur cordes en sécurité, et porter **assistance** à une tierce personne évoluant sur cordes sur SAE ou SNE

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Oui

ÉVALUATION

QCM sur la réglementation du travail en hauteur et **mise en situation pratique** consistant à la mise en place d'un poste de travail, suivie d'une progression sur cordes avec utilisation de techniques de levage et évacuation d'une personne en situation de secours

PRÉREQUIS

- ◆ **17 ans**,
- ◆ Licence FFME,
- ◆ Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

DURÉE

21 heures dont 2h en e-learning en amont de la formation en présentiel, sur SAE ou SNE selon le profil des stagiaires

TARIF

250€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux titulaires des BF Ouvreur de Club à jour de leur formation continue, et Équipeur de Sites Sportifs d'Escalade délivrés après janvier 2020, ainsi qu'aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade et du CQP TEE ou CQP Cordiste de niveau 1



[Voir le règlement du brevet](#)

BREVET FÉDÉRAL OPÉRATEUR ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES SITES NATURELS D'ESCALADE

PRÉROGATIVES

Équiper, rééquiper et effectuer les opérations de suivi des **SNE** en sécurité, dans le respect de l'environnement, du développement durable, de la réglementation et des recommandations fédérales

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

Ligues

ÉLIGIBLE VAEF

Non. Une validation interne peut en revanche être attribuée après la participation du candidat à une session de formation continue du BF.

ÉVALUATION

En situation pratique afin de vérifier la capacité du candidat à gérer la sécurité, à choisir, purger et préparer une voie, à équiper et à effectuer une action de contrôle ou d'entretien

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans**, licence FFME,
- ◆ PSC1,
- ◆ Passeport bleu, attestation de formation PAC

DURÉE

35 heures sur 5 jours dont **25 heures de pratique** sur le terrain

TARIF

300€ en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence sur demande aux licenciés titulaires du BF Equipieur Sites Sportifs Escalade jusqu'au 31/01/2026, et aux licenciés titulaires d'un DEJEPS Escalade ou du CQP TEE option Équipement et entretien des sites naturels



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Mettre en œuvre les outils de traçabilité de l'équipement, en lien avec les interlocuteurs impliqués dans l'accès et l'utilisation du site, **gérer le suivi d'un SNE**, en connaître les procédures contractuelles, la réglementation, les notions juridiques et les recommandations fédérales

PUBLICS

Tous publics

ORGANISATEUR

FFME

ÉLIGIBLE VAEF

Accessible VAEF après participation à une session de formation continue du BF

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances dans le domaine de la gestion d'un SNE

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans**, licence FFME,
- ◆ PSC1,
- ◆ BF Opérateur Équipement et Entretien des SNE (ou avoir suivre une formation complémentaire de 4h)

DURÉE

12 heures, possiblement en visioconférence

TARIF

Entre **200€ et 250€**

AUTRES INFORMATIONS

Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS Escalade



[Voir le règlement du brevet](#)

LES FORMATIONS FÉDÉRALES D'OUVREUR

1 Brevet Fédéral Ouvreur de club

2 Brevet Fédéral Ouvreur N1

3 Brevet Fédéral Chef Ouvreur N1, deux options : Bloc / Difficulté

4 Brevet Fédéral Ouvreur N2

5 Brevet Fédéral Chef Ouvreur N2, deux options : Bloc / Difficulté

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



PRÉROGATIVES

Ouvrir en sécurité des itinéraires en voie et en bloc pour un public ciblé, préparer une session d'ouverture au sein d'un club, gérer la sécurité et informer les utilisateurs de la SAE

PRÉREQUIS

- ◆ 16 ans
- ◆ Licence FFME
- ◆ Passeport orange ou attestation de compétences délivrée par un cadre

PUBLICS

Tous publics

DURÉE

28 heures

ORGANISATEUR

Ligues

TARIF

Entre 250€-300€ en moyenne

ÉLIGIBLE VAEF

Non

AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Formation attribuée par équivalence aux licenciés titulaires du DEJEPS, du CQP AESA et du CQP TEE option « Ouverture et maintenance des SAE ». Allègements prévus pour les titulaires de la formation PAC (21 heures)
- ◆ Formation continue obligatoire tous les 4 ans

ÉVALUATION

En situation d'ouverture de bloc à thème et de voie dans un niveau déterminé + parcours de progression et assistance sur cordes



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des **compétitions de niveau régional**, en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

DURÉE

35 heures sur 5 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles inscrites au calendrier fédéral, dont un au moins une de niveau régional (une en bloc et une en difficulté)

ORGANISATEUR

Ligues

ÉVALUATION

Questionnaire portant sur la connaissance des règles et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉREQUIS

- ◆ **16 ans**, licence FFME,
- ◆ PSC1,
- ◆ Brevet fédéral Ouvreur de club ou attestation de formation PAC,
- ◆ Passeport rouge de moins de 2 ans ou avoir été 1/2 finaliste d'un Championnat de France Sénior de bloc ou difficulté ou finaliste d'un Championnat de France Jeune de bloc ou difficulté dans les 3 dernières années,
- ◆ Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

TARIF

Entre **300€ et 400€** en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

- ◆ Brevet fédéral attribué par équivalence sur demande et sous réserve de répondre aux prérequis aux titulaires des anciens brevets fédéraux Ouvreur Régional ou Ouvreur National ayant suivi une journée de formation continue
- ◆ Formation continue obligatoire tous les 4 ans

BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N1, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

ORGANISATEUR

FFME – Département Compétition

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreure stagiaire en compétition officielle de niveau régional de la discipline



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans**, licence FFME,
- ◆ BF Ouvreur N1,
- ◆ Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- ◆ Être présenté par le président de son club

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreure stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreure titulaire dans la discipline choisie, et stage d'évaluation en compétition officielle de niveau régional (pas de formation théorique)

TARIF

Gratuit

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

PRÉROGATIVES

Ouvrir, en sécurité et en équipe pour un public ciblé en difficulté et en bloc sur des compétitions de niveau national, en tenant compte des règlements fédéraux en vigueur dans les différentes disciplines

ORGANISATEUR

FFME

ÉVALUATION

Évaluation écrite portant sur les connaissances des règles en vigueur, et contrôle continu sur une ouverture en difficulté et une ouverture en bloc



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans**, licence FFME, PSC1,
- ◆ Brevet Fédéral Ouvreur N1,
- ◆ Attestation de formation à la conduite de nacelle
- ◆ Justifier d'un **niveau de performance** lors d'un test technique (en voie H : 8a+ / F : 7c+ et en bloc H : 7b+ / F 7a+) ou en ayant pris part à une finale de Championnat de France Sénior ,
- ◆ Être présenté par le président de son club et fournir une lettre de motivation

DURÉE

42 heures sur 6 jours, suivies de deux stages pratiques organisés sur des compétitions officielles de niveau national (une en bloc et une en difficulté)

TARIF

Entre **400€ et 500€** en moyenne

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 4 ans

BREVET FÉDÉRAL CHEF OUVREUR N2, DEUX OPTIONS : BLOC / DIFFICULTÉ

PRÉROGATIVES

Planifier l'ouverture et veiller au respect du timing et des règles de sécurité, manager son équipe, communiquer avec les autres officiels, anticiper les problèmes d'arbitrage créés par l'ouverture, faire respecter les règlements fédéraux en vigueur, ouvrir et contrôler les voies et les blocs

ORGANISATEUR

FFME – Département Compétition

ÉVALUATION

Évaluation par contrôle continu et entretien de 30' à l'issue d'une mise en situation pratique de chef ouvreur sur toutes les catégories en compétition officielle de niveau national de la discipline



[Voir le règlement du brevet](#)

PRÉREQUIS

- ◆ **18 ans**, licence FFME,
- ◆ BF Ouvreur N2,
- ◆ Justifier d'une expérience en tant qu'ouvreur sur au moins 2 compétitions officielles dans les 2 dernières années,
- ◆ Être présenté par le président de son club

DURÉE

Stage pratique en situation de chef ouvreur stagiaire, sous tutorat d'un chef ouvreur N2 titulaire dans la discipline choisie, et **stage d'évaluation en compétition officielle** de niveau national (pas de formation théorique)

TARIF

Gratuit

AUTRES INFORMATIONS

Formation continue obligatoire tous les 2 ans

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

1

Présentation CQP TEE

2

Présentation des deux options

3

Qui fait quoi ?

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



01 FORMATION PROFESSIONNELLE

CQP Technicien des Équipements d'Escalade – deux options



Diplôme professionnel permettant :

- ◆ D'assurer des prestations d'ouverture d'itinéraires et de maintenance de premier niveau en SAE
- ◆ D'équiper et d'entretenir des sites naturels.

Il n'intervient **jamais en situation d'encadrement** pédagogique de pratiquants.

Attention : **la profession d'ouvreur/équipeur n'est pas réglementée**

*La détention du CQP TEE n'est pas obligatoire pour permettre la rémunération du professionnel. **Ce diplôme atteste toutefois de compétences indispensables pour l'exercice de ces fonctions, et notamment dans le domaine de la sécurité du travail en hauteur.***



[Plus d'informations sur le page CQP TEE](#)

02 FORMATIONS PROFESSIONNELLES

CQP Technicien des Équipements d'Escalade – deux options

TRONC COMMUN AUX DEUX OPTIONS

Prérequis :

- ◆ 18 ans à la date de début de la formation
- ◆ PSC1 ou équivalent
- ◆ Liste de 20 voies les plus difficiles réalisées en tête (6C minimum sur 5 SNE différents)

Contenus de formation communs : travailler en hauteur

Organisateur : FFME via les ligues et CT

Durée :

- **1 option :** environ 120 heures en centre et 140 heures en alternance, soit 260 heures
- ◆ **2 options :** 175 heures en centre et 210 heures en alternance, soit 385 heures

Frais pédagogiques :

- ◆ **1 option :** 2 640 €
- ◆ **2 options :** 3 850 €

SPÉCIFICITÉS DES OPTIONS

1

OUVERTURE ET MAINTENANCE DES SAE

Prérequis : Passeport Rouge ou test technique équivalent

Contenus de formation spécifiques :

- ◆ Conduire une nacelle
- ◆ Assurer le contrôle et la maintenance d'une SAE et gérer un parc de matériel
- ◆ Ouvrir des passages en bloc et en voie

2

ÉQUIPEMENT ET ENTRETIEN DES SITES NATURELS

Prérequis : test technique uniquement (deux voies F/6B, H/6C)

Contenus de formation spécifiques :

- ◆ Équiper des sites naturels
- ◆ Contrôler et assurer le suivi d'un site

QUI FAIT QUOI ?

03

QUI FAIT QUOI ?

Filière ouverture / équipement

OUVREUR / ÉQUIPEUR	FFME	LIGUES
GESTIONNAIRE DES EPI		X
PROGRESSION ASSISTANCE SUR CORDES		X
OPERATEUR EQUIPEMENT ENTRETIEN SNE		X
GESTIONNAIRE DES SNE	X	
OUVREUR DE CLUB		X
OUVREUR N1		X
CHEF OUVREUR N1	Département Compétition	
OUVREUR N2	Département Formation	
CHEF OUVREUR N2	Département Compétition	
CQP TEE – DEUX OPTIONS	X	

06

OBTENIR UN DIPLOME

[S'inscrire et valider une formation](#)

[Équivalences, dispenses et allègements](#)

[La validation des Acquis de l'Expérience \(VAE\)](#)

Cliquer sur un titre
pour vous rendre sur la
partie correspondante



S'INSCRIRE ET VALIDER UNE FORMATION

1

Modalités d'inscription en formation fédérale

2

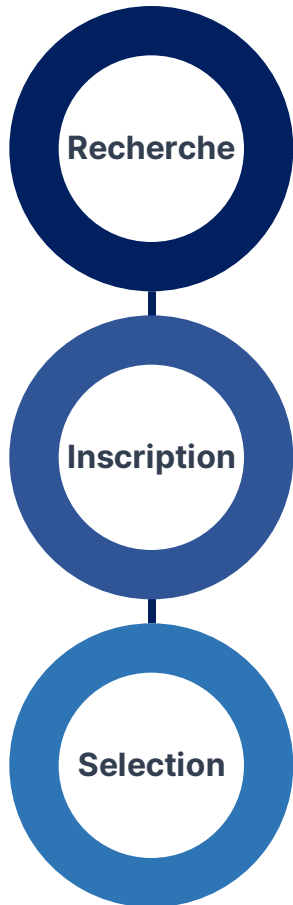
Modalités de validation d'une formation fédérale

3

Modalités d'inscription en formation professionnelle

4

Modalités de validation d'une formation professionnelle



Toutes les offres de formations fédérales sont **mises en ligne sur le site**

www.ffme.fr

→ **Menu Escalade / Formation / Brevets Fédéraux.**

NB : Si vous ne trouvez pas la formation que vous souhaitez, c'est qu'il n'y a pas d'offre disponible et qu'il faut consulter la page ultérieurement.

Dans la majorité des cas, **les inscriptions se font en ligne via l'intranet** à partir des éléments renseignés dans la fiche licence – les pièces justificatives sont à télécharger dans le process d'inscription (PSC1, extrait de casier judiciaire).

L'organisateur de la formation valide l'inscription sur l'intranet, puis confirme celle-ci par mail au participant.

NB : pour les formations non accessibles en ligne, le processus d'inscription est détaillé sur l'encart dédié.

En cas de difficulté, **contactez l'organisateur de la formation** (CT/ligue ou FFME à l'adresse formation@ffme.fr)

Pour valider sa formation fédérale, le candidat doit :

1. Avoir suivi l'**intégralité de la formation** ;
2. Avoir **satisfait aux évaluations** de la formation ;
3. Réaliser **un stage pratique** (selon le brevet).

Validation stage pratique intranet

- ◆ Le candidat doit **déclarer son stage pratique dans son espace licencié** (structure d'accueil, tuteur) ;
- ◆ Le **président de la structure** d'accueil (ou **président de jury** ou **chef ouvrier** pour les officiels de compétitions) atteste de la réalisation effective du stage dans l'intranet ;
- ◆ Lorsque le candidat est « admis », le brevet fédéral est **délivré automatiquement après validation** de son expérience. Le brevet apparaît sur l'espace licencié d'où il peut être imprimé.





Toutes les inscriptions en formations professionnelles (CQP, DEJEPS et DESJEPS) se font **auprès du siège national de la FFME** à partir des offres mises en ligne sur le site internet.

Les dossiers sont à renvoyer scannés par email à formation-pro@ffme.fr avant la date de fin d'inscription notifiée pour chaque session. Ces dossiers doivent inclure les pièces justificatives obligatoires.

NB : la qualité et complétude des dossiers transmis sont prises en compte dans la sélection des candidats pour les sessions où le nombre de places est limité

Le candidat dont le dossier est complet entre dans **le process de sélection** :

- ◆ Entretien de positionnement (en visio)
- ◆ Sélection en formation (selon le profil et le nombre de places disponibles)
- ◆ Validation du parcours individuel de formation et du devis individualisé

MODALITÉS DE VALIDATION D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour valider sa formation professionnelle, le candidat doit :

1. **Avoir suivi l'intégralité des heures de formation en centre** (cf. signature feuilles de présence) ;
2. **Avoir réalisé l'intégralité des heures d'alternance** en structure (cf. signature feuilles de suivi des heures d'alternance) ;
3. **Avoir validé l'ensemble des épreuves de certification** (cf. grilles de certification du diplôme visé) ;
4. **Être présenté par la FFME au jury** plénier d'attribution du diplôme



Plus d'informations : [obligations réglementaires éducateur sportif](#)



ÉQUIVALENCES, DISPENSES ET ALLÈGEMENTS

Équivalences, dispenses, allègements... de quoi parle-t-on ?

- ◆ **Équivalence** : permet au titulaire d'un diplôme A d'**obtenir sur demande la totalité** (équivalence totale) **ou une partie** (équivalence partielle) d'un diplôme B, sans suivre de formation ni d'évaluation particulières. Les équivalences sont inscrites dans les arrêtés de création des diplômes, qui précisent les conditions à remplir pour pouvoir prétendre à une équivalence.

- ◆ **Dispense** : permet à un candidat déjà titulaire d'un diplôme, d'**obtenir une partie du diplôme visé** (unité capitalisable ou bloc de compétences selon le diplôme), sans avoir à suivre la formation ni à passer l'épreuve de certification correspondante.

- ◆ **Allègement** : permet à un candidat déjà titulaire d'un ou plusieurs diplômes et expériences en lien avec le diplôme visé, de **bénéficier d'allègement de certaines heures de formation qui lui sont retirées de son parcours individuel de formation**. Attention, l'allègement n'est pas acquis, et ne dispense pas du passage et de la validation des épreuves de certification correspondantes.



[Plus d'informations : tableau des équivalences, dispenses et allègements](#)

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

1

Présentation de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

2

Fonctionnement de la VAE

3

Résultats de la VAE

Définition : faire valoir ses expériences afin de justifier de l'acquisition des compétences permettant d'obtenir un diplôme

Public éligible : toute personne pouvant justifier d'un volume horaire d'expériences professionnelles et/ou bénévoles en lien avec le diplôme visé

Autres informations utiles :

- ◆ Dispositif encadré par la loi pour les demandes d'obtention des diplômes professionnels par la voie de la VAE
- ◆ La VAE du CQP AESA est gérée par la FFME / la VAE du DEJEPS Escalade est gérée par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES)
- ◆ Dispositif adapté par la FFME pour les brevets fédéraux
- ◆ Une demande de VAE par diplôme par an, trois demandes maximums par an tous diplômes confondus



[Plus d'informations](#)

02 FONCTIONNEMENT DE LA VAE

Comment ça marche ?

Pour tous les diplômes, procédure en deux étapes :

- 1 Recevabilité** : vérifier que le candidat répond à l'ensemble des prérequis établis pour le diplôme visé, notamment au volume horaire d'expérience requis. Une attestation de recevabilité valable deux ans est transmise au candidat.
- 2 Analyse de l'expérience** : le candidat rédige un dossier dans lequel il relate ses expériences et **démontre comment celles-ci lui ont permis d'acquérir les compétences attendues dans le diplôme visé.**
 - Pour les diplômes professionnels, un entretien oral est obligatoirement réalisé en présence de deux évaluateurs.
 - Une prestation d'accompagnement peut être proposée par la FFME pour accompagner les candidats dans la rédaction de leur dossier – CQP AESA.

03 RÉSULTATS DE LA VAE

Le candidat obtient **tout ou partie du diplôme** selon l'analyse de sa demande.

Le candidat obtenant le diplôme dans son intégralité dispose des **mêmes prérogatives que les personnes ayant obtenu le diplôme** par la voie de la formation.

OU

Le candidat n'obtenant qu'une partie du diplôme **peut s'inscrire en formation pour valider les parties manquantes**

[Calendrier et modalités de VAE pour les formations gérées par la FFME](#)

GLOSSAIRE

- **ALD** : Affection Longue Durée
- **ANS** : Agence Nationale du Sport
- **BC** : Bloc de Compétences
- **BEES** : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
- **BPJEPS** : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **CFA** : Centre de Formation par Apprentissage
- **CPF** : Compte Personnel de Formation
- **CQP AESA** : Certificat de Qualification Professionnelle animateur d'Escalade sur Structure Artificielle
- **CQP TEE** : Certificat de Qualification Professionnelle Technicien des Equipements d'Escalade
- **CREPS** : Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
- **CS** : Certificat de Spécialisation
- **DEJEPS** : Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **DESJEPS** : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
- **DRAJES** : Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports
- **FOAD** : Formation Ouverte A Distance
- **INSEP** : Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
- **OF** : Organisme de Formation
- **OPCO** : Opérateur de Compétences
- **RNCP** : Répertoire National des Certifications Professionnelles
- **STAPS** : Sciences et Techniques des Activités Physiques Sportives
- **UC** : Unité Capitalisable
- **VAE** : Validation des Acquis de l'Expérience
- **VEPMSP** : Vérification des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle

Contact utile

Service formation :
formation@ffme.fr

